Réponses aux questions fréquemment posées sur le BTS ESF

CONTRAT D'APPRENTISSAGE / LIEUX de STAGE

Comment demander à une entreprise pour être pris en contrat d'apprentissage ?
Préparer son CV et sa lettre de motivation en mettant en avant les formations et activités professionnelles ou bénévoles en rapport avec le domaine social. Bien indiquer le terme « contrat d'apprentissage », pour que la demande soit claire, sur votre courrier. Vous pouvez faire vos recherches dans un 1er temps par courrier, mail ou en vous déplaçant directement sur les lieux visés. Sans réponse, ne pas hésiter à relancer par téléphone quelques semaines après votre demande initiale. Si vous êtes convié à un entretien « d'embauche », veuillez, avant, bien vous renseigner sur l'activité de la structure, en consultant leur site internet. Le recruteur vous demandera certainement pourquoi vous l'avez sollicité, donc informez-vous bien sur le type de public encadré par la structure, pour pouvoir mettre en avant votre attrait pour ce public (personnes âgées, personnes handicapées, enfants/ adolescents, public en réinsertion, domaine de l'addiction …)

Est-ce le CFB qui trouve les contrats d'apprentissage ?
La recherche d'entreprise est à réaliser par vos soins.
Par contre, chaque année, certaines entreprises/ associations passent par nous pour la recherche de leur futur apprenti. Nous leur fournissons alors les CV des jeunes qui ont terminé les étapes du recrutement et qui sont intéressés par la proposition (avant de leur proposer votre candidature, nous vous demandons forcément avant si vous êtes intéressé).
Nous n'arriverons malheureusement pas à trouver une entreprise à chaque candidat, donc recherchez activement de votre côté.

Quel type de lieux solliciter, pour ma recherche de contrat d'apprentissage ou de stage ?
Vous trouverez des idées de lieux de stage ou contrat d'apprentissage en consultant notre site internet www.cfbfc.fr /nos formations sociales/ BTS ESF/ documents téléchargeables/ exemples de lieux de stage à solliciter

Le lieu d'alternance peut-il être le même durant les 2 années ?
Cela dépend de plusieurs éléments (mais surtout de votre statut durant la formation) :
- si vous avez moins de 30 ans avant la rentrée et que vous cherchez un contrat d'apprentissage, vous le cherchez pour les 2 années (vous aurez donc le même employeur durant 2 ans)
- si vous avez plus de 30 ans avant la rentrée et que vous cherchez un contrat de professionnalisation, vous le cherchez pour les 2 années (vous aurez donc le même employeur durant 2 ans)
- si vous n'arrivez pas à trouver de contrat d'apprentissage (pour les – de 30 ans), vous avez la possibilité de rentrer mais vous paierez les frais de formation. Dans ce cas, et si vous restez les 2 ans sans trouver de contrat d'apprentissage, vous devrez changer de lieu de stage lors de votre passage en 2ème année
- si vous n'arrivez pas à trouver de contrat de professionnalisation (pour les + de 30 ans), vous avez la possibilité de rentrer mais vous paierez les frais de formation. Dans ce cas, et si vous restez les 2 ans sans trouver de contrat de pro, vous devrez changer de lieu de stage lors de votre passage en 2ème année
- les demandeurs d'emploi peuvent demander une prise en charge des frais de formation avant l'entrée en 1ère année, à France Travail, mais ce n'est pas toujours accepté. S'ils ne trouvent pas de contrat d'apprentissage (- 30 ans) ou de pro (+ 30 ans) lors de leur arrivée en 2ème année, ils devront alors trouver un 2ème lieu de stage

Réponses aux questions fréquemment posées sur le BTS ESF

COUT DE LA FORMATION

Les apprentis et contrats de professionnalisation n'ont aucun frais de formation à régler. Ils reçoivent un salaire mensuel de la part de leur employeur et c'est le fonds de formation de leur employeur qui paie les frais pédagogiques au CFB.

Certains candidats demandeurs d'emploi arrivent à obtenir une prise en charge des frais de formation de 1ère année par France Travail.

Les autres candidats, qui n'ont pas réussi à trouver une solution financière, devront régler eux-mêmes les frais pédagogiques. Le montant, qui peut évoluer en fonction des années, est indiqué sur notre fiche Action de présentation du BTS ESF, en bas de la page de présentation du BTS ESF, sur notre site internet.

DISPENSES

Si nous sortons d'un bac pro, a-t-on un emploi du temps moins chargé ?
Non, en sortant de Bac Pro, vous n'avez pas d'allègement de parcours. Par contre, vous partez avec certains avantages. En effet, vous avez réalisé des stages et avez donc un CV + « garni » qu'un candidat sortant de filière générale. Vous êtes donc avantagé dans vos recherches d'entreprise et avez en général + de facilité à appréhender le stage ou le contrat d'apprentissage qui vous sera proposé.

Est-il possible de passer directement en 2ème année de BTS ESF en ayant suivi plusieurs années de formation du DE Assistant de Service Social (ASS) ou lorsque le candidat a de l'expérience professionnelle dans le domaine « social » ?
Tous les candidats au BTS ESF souhaitant intégrer le CFB passent des tests de positionnement et un entretien. En fonction de votre cursus de formation de départ, il est possible d'envisager un allègement de parcours (mais très rarement une dispense de module entier, car les épreuves d'examen du BTS ESF sont organisées de façon à traiter de thèmes transversaux : des notions qui sont reprises à travers différents cours, tout au long des 2 années). Si votre formation de départ comporte de nombreux points abordés en ESF (le cas du Diplôme d'Etat d'ASS), plutôt que de ne suivre que la 2ème année de parcours de BTS, il sera plus logique d'imaginer un cursus sur une seule année, mais dans ce cas, il s'agira d'un planning très individuel, réalisé juste pour vos besoins (avec certains cours suivis avec les BTS 1ère année, et d'autres suivis avec les BTS 2ème année).

EFFECTIFS / CONSTITUTION DE LA CLASSE

Combien de stagiaires sont en général présents à la rentrée de 1ère année ?
Nos groupes de BTS ESF sont en général composés de 6 à 24 stagiaires. Il s'agit donc de groupes « à taille humaine », permettant un suivi individualisé.

Quel âge ont les stagiaires, en général ?
Environ 1/3 de la classe est constituée d'anciens lycéens venant de valider leur bac, 1/3 a réalisé 1 ou plusieurs années d'études supérieures, 1/3 revient se former après une carrière professionnelle dans le social

Réponses aux questions fréquemment posées sur le BTS ESF

ou carrément dans une autre branche professionnelle. Donc la moyenne d'âge se situe en général à une vingtaine d'années ; à la rentrée de 1ère année, les + jeunes vont bientôt avoir 18 ans et certaines personnes ont une quarantaine d'années, voir même +.

PLANNING/ ORGANISATION DE LA FORMATION

Quelles sont les modalités de diffusion des cours ? distanciel possible ?

rythme hebdomadaire de la 1ère année :

Cours par semaine : 2 jours de cours, les lundis et mardis + 5 semaines entières de cours sur l'année

Entreprise : les apprentis et autres salariés d'entreprise retournent chez leur employeur lorsqu'ils ne sont pas en cours : les mercredis, jeudis & vendredis (sauf sur les semaines entières de cours). Il est préconisé aux apprenants non-salariés (stagiaires) de suivre également ce rythme

+ à minima 6 semaines, à temps plein, sur la période définie pour du stage obligatoire

(voir calendrier proposé en téléchargement sur notre site internet).

Quant à la possibilité de suivre les cours en *distanciel* (depuis la maison), celle-ci peut ponctuellement être accordée, mais pour des raisons bien précises et seulement après accord du responsable de formation (situation sanitaire particulière, neige abondante, panne de voiture, éloignement géographique temporaire ….). Il s'agit alors de suivre les cours en direct, en ligne, au moment où le formateur anime ce cours ; il ne s'agit pas de cours pré enregistrés ou mis à disposition en ligne, qui pourraient être « écoutés » au moment où l'apprenant choisit de s'y connecter. Le travail de production attendu à la suite de ces cours est alors le même que celui demandé aux apprenants qui suivent les cours en salle, au CFB, et le formateur peut à tout moment interpeler le stagiaire, qui devra montrer qu'il est bien connecté et à l'écoute.

POSSIBILITE DE COMBINER LE BTS AVEC AUTRE FORMATION OU AVEC UN EMPLOI

Je travaille déjà. Puis-je rester en poste et suivre le BTS ESF en même temps ?

Si vous avez déjà un emploi dans le domaine social, le fait de suivre le BTS ESF sera juste une complémentarité, un perfectionnement. La formation est donc tout-à-fait compatible avec votre emploi et vous pourrez même réaliser les périodes d'alternance chez votre employeur (dans votre service habituel s'il est possible d'y mettre en place des activités du référentiel BTS ESF ou en changeant de service).

Si vous ne travaillez pas dans le domaine social, vous ne pourrez pas conserver votre emploi car vous n'arriverez pas à mettre en place les activités du référentiel de l'ESF.

Il est par contre envisageable d'allier une mission de service civique (si la mission est en relation avec l'ESF) avec la formation, si l'organisme encadrant les Services civiques donne son accord.

Que faire après le BTS ESF ?

Les titulaires du BTS ESF ont accès à la formation vers le Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale (diplôme de travail social de grade licence) ; c'est l'orientation la plus logique.

Réponses aux questions fréquemment posées sur le BTS ESF

Possibilité d'accès également à des licences professionnelles particulièrement en économie sociale et solidaire (ex : gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire), en intervention sociale (ex: accompagnement de publics spécifiques, insertion et réinsertion sociale et professionnelle), ou à orientation logement social (ex: montage et gestion du logement locatif social)

Le cursus ESF nous permet-il d'accéder ensuite facilement au diplôme d'Educateur Spécialisé ?
Le BTS ESF ne vous permettra pas de bénéficier d'accès facilité au DE d'Educateur Spécialisé, puisque son niveau n'est pas suffisamment élevé. Par contre, si vous poursuivez votre année de BTS ESF par celle de Conseiller en ESF (et que vous validez ce diplôme), vous pourrez bénéficier d'allègements pour 2 modules de formation sur 4. Il en sera de même si vous visez les diplômes d'Etat suivants : Assistant de service social, Educateur de Jeunes Enfants, Educateur Technique Spécialisé.

RECRUTEMENT

Quel est le délai pour vous envoyer le dossier de candidature complété ?
Le dossier de candidature peut vous être :

- donné directement à l'accueil du CFB puis nous être renvoyé par courrier
- ou il peut être complété directement rempli depuis notre site internet www.cfbfc.fr , en bas de la page de présentation du BTS ESF.

Plus vous effectuez la démarche de candidature tôt et plus vite vous êtes convié aux différentes étapes du recrutement. Les candidats qui ont juste candidaté depuis la plateforme Parcoursup recevront un dossier de candidature par mail, qu'ils complèteront et nous enverront/ redonneront.

SE LOGER A BESANCON

Comment contacter les lieux d'hébergement et comment se passent les démarches ?
Les apprentis qui habitent loin de Besançon et qui ne souhaitent pas rechercher d'appartement en ville, peuvent demander à bénéficier d'une chambre en foyer d'hébergement pour jeunes travailleurs. Il existe 2 formules, en foyer. Soit vous payez des mois entiers et dans ce cas vous pouvez occuper la chambre autant de jours que vous voulez, soit vous pouvez ne payer que les semaines où vous avez besoin d'être logés sur Besançon (ce qui est parfait si votre employeur se situe loin de Besançon).

La liste des foyers de jeunes travailleurs est disponible sur le site internet du CFB, à la rubrique « Le CFB » puis « Se loger à Besançon ». https://www.cfbfc.fr/cfb/informations-pratiques-hebergement-besancon